



Dossier suivi par :
Bruno LASSAUX
proviseur.djibouti.lfd@aefe.fr
Tél. : +(253) 21 35 75 10

Djibouti, le 15 décembre 2020

Le Proviseur

aux

parents d'élèves du LFD

Objet : *élection des représentants des parents d'élèves à l'AEFD*

Madame, Monsieur,

L'Association pour l'Enseignement français à Djibouti (AEFD) a pour objet d'assurer la gestion administrative, financière et matérielle du Lycée Français de Djibouti (Kessel et Dolto) et le développement d'un établissement d'enseignement qui soit conforme aux normes, aux méthodes et aux programmes officiellement en vigueur dans le système scolaire français, tout en répondant aux besoins particuliers des élèves français, djiboutiens et de toute autre nationalité qui le fréquentent.

L'association est composée de membres de droit et de membres actifs. Sont **membres de droit** :

- Le directeur de l'AEFE ou son représentant ;
- L'ambassadeur de France ou son représentant ;
- Le chef du secteur géographique Afrique de l'AEFE ou son représentant ;
- Le conseiller de coopération et d'action culturelle ou son représentant ;
- Le chef d'établissement du LFD ;
- Le directeur administratif du LFD ;
- La proviseure-adjointe du LFD ;
- Le directeur des classes primaires du LFD ;
- Le chef de la section consulaire de l'ambassade de France.

En sont **membres actifs** :

- 6 représentants et 6 suppléants des parents d'élèves élus ;
- 2 parents d'élèves désignés par l'ambassadeur de France au titre des personnalités qualifiées ;
- 1 parent d'élève(s) représentant des forces françaises stationnées à Djibouti désigné par le COMFOR.

En sont enfin **membres consultatifs** :

- Les 3 conseillers consulaires de la circonscription ;
- Un représentant élu des professeurs détachés ;
- Un représentant élu des professeurs de droit local ;
- Un représentant des personnels non-enseignants ;
- Le président de l'association des anciens élèves ou son représentant.

L'**assemblée générale** de l'association est réunie au moins une fois par an afin d'examiner et se prononcer sur le rapport d'activité et financier de l'année écoulée et sur tout autre point porté à l'ordre du jour.

L'association est administrée par un **conseil d'administration** qui est l'organe de délibération de l'association. Il est composé de 18 membres répartis entre 9 membres de l'administration et 9 représentants des parents d'élèves. Il est présidé par le directeur de l'AEFE ou son représentant et se réunit au minimum trois fois par an. Il est compétent pour prendre toutes les décisions engageant l'association et ne faisant pas l'objet d'une délégation. Il adopte notamment le budget annuel, le plafond des emplois, les tarifs annuels de scolarité et approuve le compte financier. Il autorise la signature de conventions et les actions en justice.

Les membres élus actuels arrivant au terme de leur mandat, il convient d'organiser de nouvelles élections.

Élections des représentants des parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves sont élus pour un mandat de deux ans. Chacun des parents ou tuteurs est électeur et éligible dès lors qu'il exerce sur l'enfant scolarisé dans l'établissement une autorité parentale attestée, sous réserve qu'il soit à jour des versements des frais de scolarité.

J'invite tous les parents qui souhaitent s'investir dans l'association gestionnaire de constituer une liste de candidats selon les modalités suivantes :

- Les listes comportent au plus un nombre de candidats égal au double des sièges à pourvoir (6 sièges, soit au maximum 12 candidats : 6 titulaires et 6 suppléants). Ces listes peuvent ne pas être complètes mais doivent comporter au minimum 2 noms.
- Les personnels du LFD ne peuvent pas être élus à ce titre mais sont néanmoins électeurs s'ils sont parents d'élèves.
- Les listes signées de tous les candidats devront être déposées à mon bureau **au plus tard le dimanche 10 janvier 2021 avant 18 heures**.
- Les élections se dérouleront le **lundi 25 janvier 2021** au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- Les modalités de vote seront communiquées aux électeurs au plus tard le 15 janvier 2021.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, **Madame, Monsieur**, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Proviseur


B. LASSAUX